

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Série ES

Session 2004

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

OBLIGATOIRE

Durée : 4 heures
Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice est autorisé

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.

Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit la question de synthèse.

Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

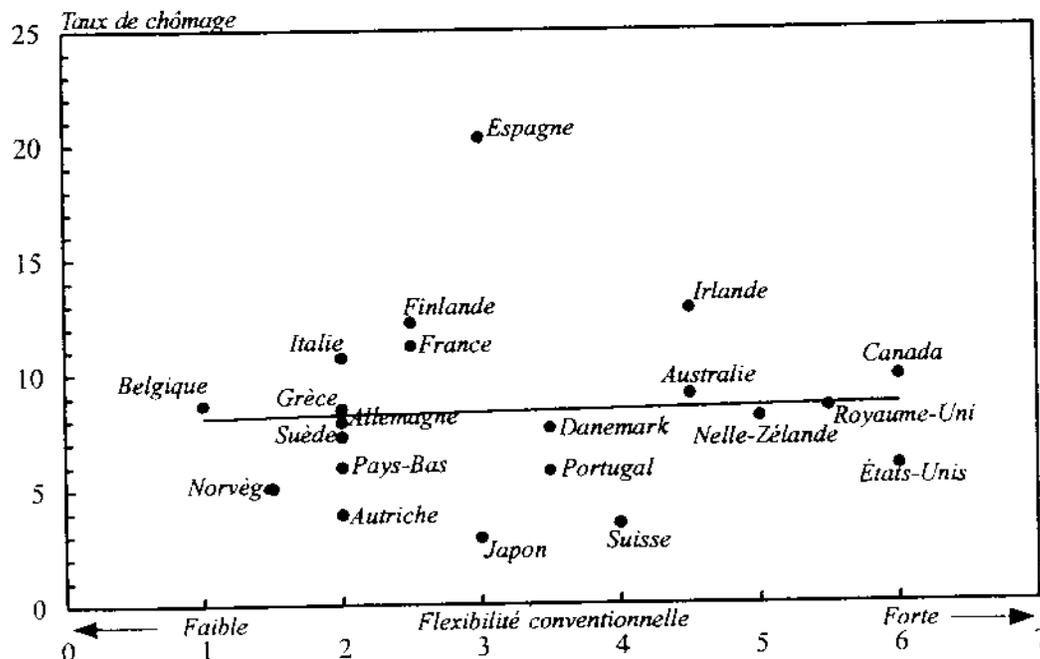
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

La flexibilité est-elle toujours favorable à l'emploi ?

Document 1

Degré de flexibilité et taux de chômage moyen 1990-1998



* La flexibilité conventionnelle comprend la flexibilité externe, la flexibilité du temps de travail et la flexibilité des salaires.

Source : J.P. Fitoussi, O. Passet, J. Freyssinet, *Réduction du chômage : les réussites en Europe*, Conseil d'Analyse Economique, 2000.

Document 2

Le besoin de flexibilité a par ailleurs incité les entreprises à recruter des individus mieux formés et plus qualifiés que par le passé, mais aussi plus aptes à la mobilité géographique et surtout professionnelle. Du coup, l'écart s'est accentué entre la situation de ceux qui correspondent à ce profil et celle des autres, dont l'accès à l'emploi est devenu de plus en plus difficile. C'est le cas bien sûr des jeunes peu ou pas qualifiés ; mais c'est également le cas des salariés plus âgés dont le niveau de formation initiale est modeste et dont les qualifications ne correspondent plus aux profils des nouveaux métiers.

Source : P. Charpentier, « Flexibilité et travail : enjeux économiques et sociaux », *Cahiers français*, n° 304, sept-oct 2001.

DOCUMENT 3

La rigidité salariale est le grand argument libéral pour expliquer le chômage de masse européen face aux succès américain et britannique. Ces analyses ont pour elle une cohérence indiscutable. (...) Quelques éléments de discussion sont cependant utiles :

- Il est à peu près vérifié qu'une plus grande flexibilité donne de meilleurs résultats sur l'emploi, mais d'autres critères sont à prendre en compte : pauvreté, protection santé et retraite...
- Le résultat attendu étant la baisse du coût du travail, ne risque-t-on pas de le payer par une baisse de la demande liée à celle des salaires et donc de la croissance ?
- Une flexibilité totale paraît contradictoire avec l'évolution du management : dans des pays à hauts salaires, les « gisements de productivité » se situent dans l'implication des salariés. On ne peut obtenir à la fois une conception commerciale du contrat de travail (embauche / licenciement au gré des besoins) et la fidélité-motivation du personnel.

Source : J-P. Delas, *Economie contemporaine*, Ellipses, 2002

Document 4

Les emplois à durée limitée en France

En milliers	Mars 1985	Janvier 1999	Mars 2000	Mars 2001
Intérimaires	113	438	540	605
Contrats à durée déterminée*	315	877	959	929
Contrats aidés**	146	418	455	408
Apprentis	178	272	281	260
Total	752	2 005	2 235	2 202
<i>Part dans l'ensemble des salariés (%)</i>	<i>3.9</i>	<i>10.1</i>	<i>10.8</i>	<i>10.4</i>

*Hors Etat et collectivités locales

**Contrats aidés à l'emploi (CES, CIE...) et stages de formation professionnelle classés dans l'emploi au sens des critères du BIT.

Source : INSEE, *Tableaux de l'Economie Française 2001-2002*.

Document 5

Selon les libéraux, il faut mettre fin aux rigidités de l'emploi qui empêchent les entreprises d'adapter à court terme leur niveau d'emploi aux impératifs de la conjoncture. Parce que leurs débouchés futurs sont incertains, les entreprises souhaitent pouvoir adapter rapidement leur volume d'emplois et considèrent que le contrat à durée indéterminée est un obstacle à cette flexibilité. En effet, les licenciements occasionnent des frais importants pour les entreprises et sont toujours susceptibles de déclencher des conflits. Finalement, d'après les chefs d'entreprises, les rigidités pénalisent la compétitivité, donc la production et l'emploi.

Source : M. Montoussé, D. Chamblay, G. Renouard, *50 fiches pour comprendre les débats économiques actuels*, Bréal, 1998.

Document 6

L'hypothèse habituelle avancée pour expliquer le chômage européen est nourrie par un constat de fait. Le marché du travail européen, parce qu'il attache une importance plus grande aux droits des salariés, renferme plus de rigidités que celui des Etats-Unis :

- les syndicats sont puissants dans pratiquement tous les pays continentaux même si la proportion de la main-d'œuvre syndicalisée a considérablement décliné dans les pays européens ;
- la quasi-totalité des pays européens a une législation restrictive sur le licenciement, avec des notifications, voire un régime d'autorisations préalables ;
- l'indemnisation du chômage est aussi une explication souvent avancée du chômage en Europe. Aucune relation simple n'apparaît cependant au cours du temps entre les changements de régimes d'indemnisation et l'évolution du chômage : les indemnisations sont en général moins avantageuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans les années 70, c'est à dire avant l'augmentation importante du chômage en Europe.

Source : J.C. Prager, F. Villeroy de Galhau, *18 leçons sur la politique économique*, Seuil, 2003.

Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

Il est demandé au candidat :

1. *de conduire le travail préparatoire qui fournit les éléments devant être utilisés dans la synthèse.*
2. *de répondre à la question de synthèse :*
 - *par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,*
 - *en faisant appel à ses connaissances personnelles,*
 - *en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.*

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

**THEME DU PROGRAMME :
Intégration et solidarité**
I. TRAVAIL PREPARATOIRE (10 points)

Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.

1. *Décrivez le principe de la redistribution. (document 1). (1 point)*
2. *La protection sociale répond-elle seulement à une « logique assurantielle » ? Justifiez votre réponse. (document 1). (2 points)*
3. *Montrez, à l'aide de calculs de votre choix, l'impact de la redistribution sur les écarts de revenus entre les ménages les plus aisés et les ménages les moins aisés. (document 2). (2 points)*
4. *Pourquoi le niveau de prélèvements obligatoires peut-il constituer un « frein à la croissance » ? (document 3). (2 points)*
5. *Expliquez l'expression : « effet désincitatif de la redistribution ». (document 3). (1 point).*
6. *Expliquez le passage souligné. (document 3). (2 points).*

II. QUESTION DE SYNTHESE (10 points)

Après avoir montré que la redistribution permet de réduire certaines inégalités, vous en analyserez les risques.

Document 1

Les politiques de prestations sociales sont guidées par trois objectifs : assurer des revenus de remplacement, couvrir certaines charges – dont celles liées à la famille et au logement –, assurer un filet de sécurité aux ménages disposant de revenus très faibles ou nuls.

Le système espagnol se particularise par la prédominance de la logique assurantielle. Il verse en effet essentiellement des prestations de remplacement couvrant les différentes formes d'inactivité (chômage, invalidité, retraite).[...]

Dans les quatre pays étudiés (1), les prestations sociales autres que les retraites se concentrent sur les premiers déciles de niveau de vie. Cela confirme l'effet de redistribution verticale de certaines de ces prestations et donc leur impact sur les inégalités de niveaux de vie. [...] L'ensemble des revenus sociaux hors retraites comporte à la fois des prestations proportionnelles au revenu antérieur (prestations de chômage ou d'invalidité) et des prestations forfaitaires dont l'attribution est souvent soumise à des conditions de ressources (prestations familiales, aide sociale, aides au logement). [...]

L'étendue des revenus sociaux perçus par les ménages situés au bas de la distribution des niveaux de vie montre l'importance des transferts sociaux dans la lutte contre la pauvreté.

Source : Les revenus sociaux 1981-1996, *Synthèses*, n°14, in Tableaux de l'économie française, 2000-2001, cédérom.

(1) Il s'agit de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

Document 2

Revenus et prestations pour quelques catégories de ménages en 2000 (moyenne en euros par mois par ménage)

	Revenu initial (1)	Prestations (2)	Impôts directs	Revenu disponible
des 30% les moins aisés	942	255	68	1129
des 10% les plus aisés	6184	40	1497	4727

(1) dont pensions de retraites et indemnités de chômage

(2) : allocations logement, prestations familiales, minima sociaux

Les prestations familiales comprennent les allocations familiales et d'autres prestations soumises à conditions de ressources

Source : d'après Enquêtes revenus fiscaux 2000, in INSEE Première, n° 916, août 2003.

Document 3

Selon les libéraux, le marché est à la fois le meilleur créateur de richesses et le meilleur distributeur de celles-ci. [...] Leur critique de l'État-redistributeur se fonde plus précisément sur deux éléments.

Le premier tient à cette lapalissade selon laquelle redistribuer exige d'abord de prélever. [...] Le niveau de prélèvements obligatoires serait un frein à la croissance et donc les mécanismes de redistribution réduiraient la masse de ce qu'il y aurait à redistribuer.

Le deuxième élément tient à ce que la redistribution par l'État serait source de déperdition : l'État ne serait pas le plus efficace pour allouer les richesses [...] en raison essentiellement de la passivité de celui qui reçoit en fonction de critères objectifs « bureaucratiques » et non pas de critères tenant à son utilité sociale.

Enfin, une critique de l'État-redistributeur tient à l'effet désincitatif de la redistribution. Celui-ci proviendrait notamment de la faiblesse de l'écart entre les revenus de substitution et les revenus d'activité. Il proviendrait également de la distorsion entre le salaire net et le coût du travail pour l'employeur. La désincitation serait donc double, à la fois pour l'offre et pour la demande de travail.

Source : M. Hirsch, L'État-redistributeur, *Cahiers français*, n°271, mai-juin 1995.